



Feuille d'inscription : Fête de la Pomme 2010

NOM _____ **PRENOM** _____
Né(é) le _____ **Téléphone** _____
ADRESSE _____ **E-Mail** _____
Pièce d'identité _____
Nature _____ et N° de la pièce d'identité _____
délivrée le _____ par _____
(obligatoire pour les non-professionnels)

**Participe à la FÊTE DE LA POMME qui aura lieu
le 26 septembre 2010 à FLAXLANDEN**

PARTICULIER : <input type="checkbox"/>	PROFESSIONNEL : <input type="checkbox"/>
BROCANTE : <input type="checkbox"/> MARCHE AUX PUCES : <input type="checkbox"/> AUTRES : <input type="checkbox"/>	NATURE DU COMMERCE ET DES MARCHANDISES PROPOSÉES : Profondeur du stand :
Longueur du stand demandée :	MONTANT PAYE :

Paiement par chèque à l'ordre de l'Union Saint-Wendelin de Flaxlanden, membre de l'OMSCAP :

En espèces pour les inscriptions déposées directement à la Marie de Flaxlanden :

REMARQUE éventuelle :

TARIFS : les inscriptions sans règlement ou par téléphone ne sont pas acceptées.

PUCES pour les PARTICULIERS :

6 € jusqu'à 3 mètres, 10 € de 4 à 7 mètres (longueur maximale imposée par arrêté préfectoral)

Pour les PROFESSIONNELS STAND 20 € les 6 mètres, 40 € les 12 mètres
avec accord spécifique pour les cas particuliers

IMPORTANT : Les stands ne peuvent excéder 2m de profondeur entre
G2 et G74 – 99 et G39 – G49 et G53 – M9 et M37 – M26 et M44

Tout emplacement non occupé à 8h30 sera remis à disposition de demandeurs éventuels. Le montant payé restera cependant, acquis à l'Organisateur.

Nous rappelons aux particuliers, que la vente de nourriture et de boissons est réservée aux Associations de Flaxlanden et aux Professionnels.

Adresse de retour : O.M.S.C.A.P.
Pour nous joindre : Tél. : 03.89.06.25.44

5, rue de Bruebach
Fax : 03.89.06.44.34

68720 FLAXLANDEN
e-mail : fetedelapomme.flax@free.fr

*Pour les particuliers remplir obligatoirement le formulaire
au dos de la présente*

Paraphe du Maire de FLAXLANDEN
ou de l'un de ses représentants

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

À retourner obligatoirement pour les particuliers

Je, soussigné (e) _____

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation.

Je suis informé (e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Je prends l'engagement de procéder à un étiquetage des objets proposés à la vente. Cet étiquetage sera réalisé soit pour chaque objet soit pour un ensemble d'objets de même valeur. Par la présente, je confirme savoir être en infraction en cas de non-étiquetage.

*Un double de la présente déclaration pourra vous être remis,
sur simple demande auprès des organisateurs*

Fait à :

Signature :

Tout personne pratiquant le recel ou le commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles R.633.1 à R.633.5 et R.635.3 à R.635.7 du Nouveau Code Pénal.

Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches ou jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 41.a, 41.b, 105.a et suivants du Code Local des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit Code, est passible des sanctions prévues en son article 146.a.

Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L.362.3 à L362.6 du Code du Travail.